



## Les Groupes de Pairs® une formation DPC validant l'EPP

« Du symptôme et des spécificités diagnostiques à la pertinence des soins : analyser sa pratique en Groupe de pairs® »

Chère amie, Cher ami,

**Vous faites partie d'un Groupe de Pairs® alors profitez-en aussi pour valider des heures de DPC !**

La SFMG vous propose, sans rien changer au fonctionnement de votre groupe, de valider 10 h de DPC soit 450 € pour chaque médecin inscrit.

Vous devrez communiquer à la SFMG :

- ✓ le nom des pairs qui veulent participer à ce programme DPC (voir document 1)
- ✓ les 5 dates de réunions qui auront lieu au cours de l'année
- ✓ les lettres d'engagement de chaque participant (voir documents 2 et 3)
- ✓ le nom de l'organisateur
- ✓ un chèque de caution de 300 € rendu à la fin du programme

**Seul le professionnel de santé peut s'inscrire aux formations à partir de son compte personnel DPC [www.agencedpc.fr/professionnel](http://www.agencedpc.fr/professionnel)**

Dès réception des dates et des documents communiqués à la SFMG, nous vous indiquerons la procédure pour vous inscrire à partir de votre compte ANDPC.

Bien amicalement

Christelle CABRE et Yann THOMAS DESESSARTS  
Responsables du département Groupes de Pairs®

Catherine MARTIN  
Secrétaire du département Groupes de Pairs®